



**Direction Générale des  
Services du Département**  
Direction du Développement

**2011-CP-3866**

Pôle Insertion - Service de l'Offre  
d'Insertion

Affaire suivie par : Marie Jeanne LEPLUS  
Poste:

## RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 14 octobre 2011

### PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UNE ASSOCIATION D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

<b>Politique sectorielle :</b> Action Sociale	
<b>Secteur d'intervention :</b> Revenu Minimum d'Insertion	
<b>Programme :</b> Programme Départemental d'Insertion	
<b>Données financières</b>	<b>CP 2011</b>
Montant actualisé :	2 537 500 €
Montant déjà engagé :	2 156 943 €
Montant disponible :	380 557 €
Montant réservé pour ce rapport :	6 000 €

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de subvention de l'association Salvetera au titre du Programme Départemental d'Insertion pour l'accompagnement à la création d'entreprise et au retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur les Territoires d'Action Sociale de Saint-Germain, Grand Versailles et Méandres de la Seine.

L'action proposée est ciblée sur l'accompagnement à des projets de création d'entreprise.

L'association Salvetera est composée de bénévoles, anciens cadres d'entreprises.

Cette action s'inscrit dans la proximité des territoires cités et apporte une réponse complémentaire à celle de l'opérateur départemental mandaté pour l'accompagnement à la création d'entreprise, la BGE (Ensemble pour Agir et Entreprendre).

**Intitulé de l'action :** Accompagnement à la Réalisation d'un Projet professionnel Elaboré par de Jeunes Entrepreneurs (ARPEJE).

**Description synthétique de l'action :** l'accompagnement a pour vocation la création d'entreprises par des personnes en difficulté, notamment des bénéficiaires du RSA, ainsi que la pérennisation des entreprises créées. Il s'appuie sur une méthodologie permettant d'évaluer les compétences du porteur de projet, les caractéristiques de ce dernier et sa faisabilité. Elle inclut l'évaluation du marché potentiel ainsi que l'étude du plan de financement et de développement.

**Bilan action en 2010 :** en 2010, l'association a accompagné 68 porteurs de projets dont un bénéficiaire du RSA. La subvention accordée était de 6 150 euros.

**Objectifs 2011 :** l'association propose d'étendre son action en faveur des bénéficiaires du RSA, en développant ses contacts avec les Territoires d'Action Sociale concernés et en organisant des réunions d'information auprès des bénéficiaires du RSA orientés afin de leur exposer la méthode d'accompagnement. Au vu de ces propositions d'amélioration de l'action l'objectif d'accueil fixé en 2011 est de 20 bénéficiaires du RSA.

En 2010 la subvention accordée à la structure n'était pas ciblée sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, mais au vu des objectifs fixés en 2011, il a été décidé de centrer le financement sur l'accompagnement de ce public. La subvention 2011 proposée est de 300 euros par bénéficiaire du RSA accompagné, soit pour un objectif de 20 accompagnements, un montant maximum de 6 000 euros. Le versement de la subvention se fera à l'issue de l'année 2011, sur présentation du bilan d'activité et de la liste des bénéficiaires du RSA accompagnés par l'association.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :